

peu homogène de Juifs, de Russes et de Lithuaniens, et les Polonais ont une influence prépondérante. Il n'en est pas de même à Minsk (100,000 habitants), où les Polonais ne forment qu'une faible minorité. Cependant leur activité et les progrès récents du catholicisme ont excité contre eux l'animosité du nouveau gouverneur, M. Giers.

Il s'est d'abord attaqué à la langue polonaise. Les commerçants ont été contraints, sous la menace de fortes amendes, de supprimer les enseignes et les inscriptions en polonais. Ces dispositions sont contraires à la loi. Mais M. Giers se préoccupe peu de la légalité. Il administre sa province comme un dictateur.

Puis, c'est contre le clergé catholique qu'il a dirigé son zèle. L'affaire de l'abbé Milaszewski, qui vient d'être portée à la Douma, caractérise bien ses procédés. Ce prêtre fut chargé, en 1910, de desservir le village de Rubiezewicz, où presque tous les habitants venaient de passer au catholicisme. Comme il n'y avait pas d'église catholique, il entreprit de bâtir une chapelle et, en attendant, il disait la messe dans son presbytère. Mais les formalités nécessaires en pareil cas n'ayant pas été observées, les tribunaux le condamnèrent à une amende qu'il paya.

Le gouverneur de Minsk ne tarda pas à prendre ombrage du zèle que déployait le nouveau curé et des conversions qu'il opérait. L'abbé Milaszewski fut accusé de provoquer des quêtes en sa faveur. D'ailleurs, la loi n'interdit que les quêtes nuisibles à l'ordre public. Néanmoins, le 11-24 janvier 1912, l'abbé reçut la visite des gendarmes et, sans aucune accusation régulière, il fut conduit à Minsk. Le gouverneur, de sa propre autorité et sans aucune intervention des tribunaux, lui infligeait trois mois de prison. L'abbé protesta par télégramme auprès du ministre de l'Intérieur, mais il ne reçut aucune réponse. Cependant, au bout de trois semaines, il fut brusquement relâché. Pas plus pour sa sortie de prison que pour son incarcération, les tribunaux n'avaient eu à intervenir. Le gouverneur de Minsk se croit au-dessus des lois.

Les Polonais, justement indignés de ces procédés arbitraires, ont porté la question devant la Douma. La discussion a commencé le 19 mars. Un pope a renouvelé les accusations ordinaires contre les Polonais, mais on lui a répondu qu'il y a 900 popes dans le gouvernement de Minsk et seule-